

Sant Karl Levêque – SKL
Programme Alternatif de Justice – PAJ
Conseil Haïtien des Acteurs Non Étatiques - CONHANE
Réseau National de Défense des Droits Humains – RNDDH
Commission Episcopale Nationale Justice et Paix – CE-JILAP
Centre d'Analyse et de Recherche en Droit de l'Homme – CARDH
Plateforme des Organisations Haïtiennes de Droits Humains – POHDH
Centre de Recherche et de Formation Economique et Sociale pour le Développement – CRESFED

***Menaces et intimidation du président de la République :
Des organisations de promotion et de défense des droits humains disent
NON au retour à la dictature.***

Les organisations de promotion et de défense des droits humains signataires de la présente note, sont vivement préoccupées par les récentes déclarations faites le 22 décembre 2019 par le Président Jovenel Moïse, selon lesquelles il affirme que, « n'ayant aucune intention de démissionner de la fonction présidentielle, il a décidé de mettre certaines personnes de côté. Celles-ci risquent d'être victimes d'accidents si jamais il les retrouve au travers de son chemin ». Des sept (7) têtes qu'il a lui-même informé avoir ciblées, trois (3) sont déjà tombées.

Contacter :

Me Jean Maxime
RONY
3604-5965
3352-4826
POHDH

Les organisations de promotion et de défense des droits humains signataires de la présente note estiment que ce nouveau discours incendiaire du président Jovenel Moïse, prononcé à quelques jours de la caducité du Parlement prévue pour le deuxième lundi du mois janvier 2020, doit interpeller la conscience de tous les citoyens-nes. Ce discours démontre sans équivoque la velléité du président d'instaurer un régime dictatorial dans le pays et son mépris pour les principes de gouvernance démocratique et le respect des droits humains.

Me Gédéon JEAN
3795-6597
CARDH

Ces menaces sont aussi proférées dans un contexte où les institutions chargées de lutter contre la corruption sont affaiblies et où le gouvernement exerce une répression systématique contre la population qui exige de meilleures conditions de vie ainsi que la reddition de compte particulièrement dans le cadre du dossier PetroCaribe.

Les organisations de promotion et de défense des droits humains signataires de la présente rappellent que la déclaration du Président Jovenel Moïse constitue, aux vœux des articles 19, 28 et 31 de la Constitution de 1987, une menace aux libertés d'expression et de réunion et au droit à la vie de la population haïtienne en général et des opposants politiques en particulier.

Pour les organisations signataires de la présente, les menaces du président Jovenel Moïse constituent un appel à la violence lancé à ses partisans et groupes armés illégaux en vue de les porter à intensifier leurs actes criminels.

Depuis la grande mobilisation populaire lancée au mois de juillet 2018, dénonçant la corruption au niveau de l'Etat, au moins cinq (5) événements sanglants ont été enregistrés dans des quartiers défavorisés : La Saline, Tokyo, Carrefour Feuilles, Bel-Air... *Cent cinquante-et-un* (151) personnes au moins ont été assassinées, des dizaines d'autres ont été blessées par balles et une vingtaine de femmes et filles ont été victimes de viols collectifs.

Les organisations de promotion et de défense de droits humains, signataires de la présente note, rappellent au président de la République, Jovenel Moïse qu'il est de son devoir de rectifier le tir. Haïti ne tolérera aucune menace à ses acquis démocratiques, fruit de luttes sanglantes et acharnées.

Port-au-Prince, le 27 décembre 2019